



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 84269

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les accidents de la route sur chaussée mouillée. Une récente étude, réalisée en Haute-Vienne, démontre que, sur les cinq dernières années, un tiers des accidents de la route ont eu lieu par temps pluvieux, sous la neige ou encore dans le brouillard. Afin de sensibiliser les conducteurs au respect des limitations de vitesses sur route humide, des panneaux ont été installés et, à divers points critiques, notamment dans les courbes, un affichage lumineux couplé à un radar de vitesse informait les automobilistes sur leur vitesse. En conséquence il lui demande de lui indiquer les résultats de cette expérience et, si elle a permis de réduire les accidents de la route, si le Gouvernement envisage d'étendre ce dispositif à toute la France.

Texte de la réponse

Les mauvaises conditions atmosphériques se traduisant notamment par un état de route mouillée, enneigée ou verglacée constituent un enjeu important en terme de sécurité routière. Dans ce cadre, le département de la Haute-Vienne a pris des initiatives d'information et de mobilisation pendant la semaine de la sécurité routière sous forme d'interventions ponctuelles afin d'inciter les automobilistes à respecter les limitations de vitesse. Ces initiatives semblent avoir reçu un bon accueil de la part des autres acteurs locaux. Elles sont renouvelées périodiquement sur le réseau national ou le sur le réseau départemental. La solution pratique recommandée par la direction de la sécurité et de la circulation routières pour avertir les usagers dans ce type de situation, consiste à utiliser des panneaux rabattables actionnés temporairement pour ne pas décrédibiliser le message de sécurité, ainsi que des panneaux à messages variables. Ces derniers sont des outils fréquemment utilisés pour diffuser également des messages de sécurité et rendre plus vigilants tous les usagers. La sensibilisation et l'information des usagers aux dangers de la route, en particulier dans des conditions météorologiques difficiles, reste un thème majeur des campagnes nationales de sécurité routière. Afin d'accroître leur portée et leur efficacité, le Gouvernement incite les acteurs de chaque département, véritables spécialistes des particularités locales, à relayer ces campagnes et à mener des actions de sécurité routière tenant compte des spécificités climatologiques et géographiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84269

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 898

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2242